

GARANTIE PANEUROPÉENNE POUR LES PRODUITS DE DIFFUSION REMIS À NEUF

CONDITIONS DE GARANTIE

1. Cette garantie couvre tous les produits reconditionnés Panasonic Broadcast portant les numéros de modèle énumérés ci-dessous (les « produits ») qui sont utilisés dans les pays suivants : Union européenne, Espace économique européen, Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, République de Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Suisse, Monaco, Saint-Marin et Royaume-Uni. La garantie s'ajoute à la garantie légale et/ou contractuelle du revendeur et ne restreint pas vos droits en tant qu'acheteur d'une telle garantie.

2. La période de garantie pour tous les produits reconditionnés est de 180 jours et court à compter de la date d'achat du produit reconditionné par l'utilisateur final. Afin d'activer la garantie, le produit doit être enregistré sur <https://service.eu.connect.panasonic.com> dans les 30 jours suivant l'achat du produit. Lors de l'enregistrement d'un produit remis à neuf, veuillez utiliser le numéro de modèle et le numéro de série qui se trouvent sur l'emballage du produit remis à neuf et le certificat de remise à neuf inclus.

Cela sera vérifié lors d'une réclamation au titre de la garantie. Lors d'une réclamation au titre de la garantie, une copie du reçu de vente original du produit remis à neuf doit être présentée indiquant la date d'achat.

3. La garantie couvre les produits reconditionnés Panasonic Broadcast, c'est-à-dire un appareil d'occasion qui a été remis à neuf et testé, et qui est essentiellement conforme aux spécifications d'origine, à l'exclusion des imperfections esthétiques mineures qui n'affectent pas les performances fonctionnelles du produit remis à neuf et qui convient à un usage ordinaire. Pendant la période de garantie, Panasonic réparera gratuitement le produit ou remplacera les pièces défectueuses. À sa discrétion, Panasonic peut remplacer le Produit. Tout Produit échangé ou toute pièce remplacée dans le cadre de la présente Garantie devient la propriété de Panasonic.

4. Si, après des efforts répétés, Panasonic n'est pas en mesure de remettre le produit en bon état de fonctionnement, Panasonic peut, à la discrétion de Panasonic, remplacer le produit par un produit identique ou fonctionnellement équivalent.

5. Le seul et unique recours de l'acheteur contre Panasonic en vertu de la présente garantie est la réparation du produit ou de toute pièce (ou, à la discrétion de Panasonic, le remplacement du produit ou de toute pièce ou partie défectueuse de celui-ci ou un remboursement total ou partiel). Aucun autre recours, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour dommages accessoires ou consécutifs ou perte de quelque nature que ce soit, ne sera à la disposition de l'acheteur.

6. Sont exclus de la Garantie :

- (i) Les accessoires, tels que, mais sans s'y limiter, les télécommandes, les filtres et les câbles et tous les produits ou pièces qui ont une durée de vie naturelle limitée ou qui sont considérés comme des consommables, tels que les batteries. Les lentilles interchangeables sont couvertes par la garantie d'origine du fabricant.
- (ii) Les défauts résultant d'une non-utilisation du Produit conforme aux instructions d'utilisation ou aux normes techniques et/ou de sécurité du pays où le Produit est utilisé ;
- (iii) Les défauts causés par un accident, un incendie, une négligence, une mauvaise utilisation, une usure, une mauvaise utilisation, une mauvaise installation, une contamination par la fumée, une brûlure au laser, l'introduction de liquide ou d'autres corps étrangers dans le Produit ou survenant pendant le transport vers ou depuis l'acheteur ; et
- (iv) Les défauts causés par l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'appartenant pas à Panasonic ou causés par un ajustement, une réparation, une modification ou un démontage par une personne non autorisée par Panasonic.

7. Dans le cas peu probable où votre produit tomberait en panne, veuillez d'abord vérifier la section « Dépannage » du mode d'emploi. Si, après avoir vérifié le mode d'emploi, vous considérez que le produit est défectueux, veuillez vous connecter à <https://service.eu.connect.panasonic.com> et passer une commande de réparation en ligne.

8. Si le pays d'utilisation est différent du pays d'achat, le service sera fourni conformément aux termes et conditions applicables dans le pays d'utilisation.

9. La présente garantie et tout litige ou réclamation découlant de celle-ci ou de sa formation ou s'y rapportant sont régis et interprétés conformément au droit allemand. Les tribunaux de Hambourg, en Allemagne, ont compétence exclusive pour régler tout litige ou réclamation découlant de la présente Garantie, de celle-ci ou de sa formation.

10. Dans la présente garantie, « Panasonic » désigne la société identifiée ci-dessous.

Panasonic Connect Europe GmbH
Hagenauer Strasse 43
65203 Wiesbaden
Allemagne

11. Période de garantie

Cette période de garantie pour les produits est la suivante :

	Numéro de modèle
Couverture de garantie de 180 jours	AW-HE40-R AW-HE120-R AW-HE60-R AW-HE130-R AW-UE150-R AW-UE70-R AW-UE100-R